



Signataires : Cédric Jeanneret, Jennifer Conti, Thierry Arn, Céline Zuber-Roy, Anne Carron, Louise Trottet, Jean-Marc Guinchard, Sophie Demaurex, Julien Nicolet-dit-Félix, Thierry Oppikofer, Diane Barbier-Mueller, Jacques Blondin, Nicole Valiquier Grecuccio, Pascal Uehlinger, Jean-Pierre Tombola, Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Pierre Nicollier, Céline Bartolomucci, Pierre Eckert, Sophie Bobillier, Lara Atassi, Celine van Till, Angèle-Marie Habiyakare, Alia Chaker Mangeat

Date de dépôt : 5 septembre 2025

Proposition de motion **pour que Genève accueille dignement « Velo-city 2028 »**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la sélection de Genève pour la conférence Velo-city en 2028 ;
- la loi fédérale sur les voies cyclables (articles 1 à 8 et 19) ;
- la loi sur la mobilité douce (articles 1 et 2) ;
- la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (articles 3 et 7) ;
- le plan d'actions des mobilités actives 2024-2028 (actions 1, 4, 6 et 7) ;
- le rayonnement international de Genève,

invite le Conseil d'Etat

- durant la conférence Velo-city et autant que possible de manière pérenne, à faciliter l'accès aux infrastructures cyclables et à les mettre en évidence pour les participants et le public de l'événement comme pour la population genevoise ;
- à permettre une circulation sûre, continue et aisée à vélo entre le site de l'aéroport/Palexpo, la gare Cornavin et les différents pôles d'attraction de la conférence, le cas échéant incluant les passages aux douanes ;

- à inviter les collectivités publiques concernées (communes, cantons et départements français notamment) à accompagner cette mise en œuvre sur leurs territoires ;
- à présenter une déclinaison genevoise de la loi fédérale sur les voies cyclables tenant compte des recommandations fédérales et des meilleures pratiques en la matière, dans le cadre de la conférence Velo-city 2028 ;
- à soutenir les événements culturels et festifs dédiés à la promotion du vélo qui seront organisés durant la manifestation et en marge de celle-ci.

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'European Cyclists' Federation (ECF) organise chaque année la conférence « Velo-city », principal événement mondial sur la pratique et le développement du vélo comme moyen de déplacement. La candidature commune du canton et de la Ville de Genève, menée par Genève Tourisme et soutenue par le tissu associatif local, a été retenue pour l'organisation de l'édition 2028, qui se tiendra du 13 au 16 juin à Palexpo. Cette édition fera suite à celles de Gdansk (Pologne), Rimini (Italie) et Ehime (Japon) respectivement en 2025, 2026 et 2027.

L'organisation de cet événement contribuera au rayonnement de Genève, avec des participants de plus de 60 pays attendus, et permettra de mettre en évidence la qualité de vie et l'attrait touristique de Genève et sa région, particulièrement adapté à la pratique du vélo de par sa taille et ses petits dénivelés.

Velo-city 2028 constitue également une opportunité de valoriser les efforts de l'Etat pour promouvoir une mobilité cyclable respectueuse de l'environnement, saine, rapide, silencieuse, peu encombrante, bon marché et favorisant une meilleure fluidité du trafic en complémentarité avec les autres modes de transport.

L'édition genevoise s'inscrit en outre dans une démarche transfrontalière unique, relevée par l'ECF, le titre provisoire promu pour la candidature étant « beyond borders » (*au-delà des frontières*).

Pour donner tout son sens à la conférence, marquer les esprits des participants et impacter positivement la vie des Genevoises et Genevois, il est important de préparer la venue de l'événement. Si la signalisation d'itinéraires de loisirs est déjà en place, les itinéraires utilitaires manquent parfois de visibilité, ce qui peut empêcher les visiteurs de trouver leur chemin à travers le canton. Des aménagements encore trop peu continus peuvent notamment mettre les usagers sur le mauvais chemin ou au milieu de la circulation automobile.

Or les participants à Velo-city privilégieront les déplacements à vélo entre les différents lieux de la manifestation (Palexpo, maison communale de Plainpalais), les interfaces de mobilité (aéroport, gares), les points d'intérêt de Genève et du Grand Genève. Des itinéraires facilement identifiables, sûrs et confortables leur laisseront un souvenir d'une ville agréable, que l'on a du plaisir à découvrir et à parcourir à vélo.

La planification des réseaux cyclables utilitaires et de loisirs, prévus par la loi fédérale sur les voies cyclables, doit être finalisée en 2027, cinq ans après son entrée en vigueur. La définition des différents axes du réseau permettra de mettre en place des mesures (signalisation, marquage, coloration et autres infrastructures) mettant en évidence les itinéraires cyclables.

Il y a une occasion à saisir de préfigurer ces itinéraires interconnectés et continus entre les pôles d'attraction liés directement ou indirectement à Velo-city 2028.

Ce guidage est un besoin pour tous, particulièrement pour celles et ceux qui aujourd'hui ne se déplacent pas à vélo et voudraient le faire. Tous les habitants ou professionnels ne maîtrisant pas nécessairement la géographie et les subtilités des réseaux routiers de notre canton, les principaux itinéraires cyclables devraient être les plus intuitifs possible.

Au-delà de Velo-city, une signalisation exemplaire et des aménagements de qualité permettront à Genève de rester après 2028 une cité ambassadrice du vélo auprès de tous ses visiteurs.

Au regard de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les députées, Messieurs les députés, chers collègues, à soutenir cette proposition de motion.